

Déclaration PAC 2019

L'expertise de la Chambre d'agriculture à vos côtés !

Dès le 3 avril et jusqu'au 15 mai, la Chambre d'agriculture met son expertise à votre service pour vous accompagner dans votre déclaration PAC. Une équipe de conseillers spécialisés est mobilisée pour répondre à vos attentes.

✓ Préparer sa déclaration, une nécessité

En cas de changement de statut juridique, d'associés, nouvel exploitant, pensez à mettre à jour vos informations personnelles auprès de la DDT dès à présent.

✓ Se faire accompagner, un appui pour plus de sécurité

Nos experts vous proposent plusieurs formules, choisissez la vôtre ! Un rendez-vous individuel et personnel avec un conseiller spécialisé, la base de chaque formule pour télédéclarer ensemble votre dossier.

**Nouveauté
2019**

**Optez pour un
rendez-vous près
de chez vous :**

**Auch, Eauze, Lectoure, Lombez ou Marciac
Téléphonez dès maintenant
au 05.62.61.77.13.**

Nouveau

Au plus près de vos besoins pour un accompagnement technique plus performant avec nos Packs PREMIUM

Vous cherchez à améliorer vos performances technico-économiques

Associez à votre Packs Sécurité ou Confort un appui technique supplémentaire par nos Packs Premium

Dans le cadre d'une approche globale, votre conseiller fait, avec vous, un état des lieux de la situation et étudie les pistes de progression possibles sur la thématique que vous aurez choisie. Un thème à choisir parmi les suivants :

✓ Cultures / Viticulture

- amélioration de la fertilité de vos sols
- optimisation de la protection de vos cultures
- mise en place et valorisation de couverts végétaux en interculture
- identification de votre coût de production pour commercialiser au bon prix

✓ Elevage

- optimisation de la marge brute sur l'élevage bovin, ovin ou caprin
- amélioration des résultats technico-économiques du troupeau bovin ou ovin viande
- gestion des fourrages pour aller vers l'autonomie alimentaire du troupeau
- adaptation des capacités de stockage des effluents
- aménagement d'un bâtiment d'élevage
- sécurisation de l'élevage avicole ou porcin au regard de la biosécurité

✓ Diversification

- sécurisation réglementaire de son atelier de transformation ou de vente en direct
- valorisation de son activité touristique en intégrant un réseau
- identification des potentialités de création d'une activité d'hébergement
- identification des potentialités de production d'énergie sur l'exploitation
- optimisation de son unité de production d'énergie

Formule PAC Eco ou PAC EcoBio

De l'expertise sur :

- Identification des points de vigilance à partir des retours des dossiers PAC des années antérieures
- Mise à jour du registre parcellaire graphique et identification des cultures
- Vérification des critères verdissement ou respect des engagements AB
- Demande ICHN
- Déclarations des aides bovines
- Editions des formulaires.

Formule Pack Sécurité

Formule Pac Eco ou Pac EcoBio enrichie de l'accompagnement :

- Suivi par votre conseiller référent
- Diagnostic conditionnalité
- Réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure y compris l'analyse d'un reliquat azoté sur une parcelle de référence
- Assistance en cas de contrôle

Formule Pack Confort

Formule Pack Sécurité complétée en plus de la réalisation de tous vos enregistrements réglementaires durant toute la campagne.

✓ L'expertise du réseau des Chambres d'agriculture

- Des conseillers experts,
- Service après-vente pour tout ce qui relève de la conformité de la déclaration,
- Indépendance et objectivité du conseil.

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

PROAGRI
IRÉGLEMENTATIONS

Nos tarifs et conditions générales de vente sur simple demande.

